BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Je soussigné(e),
Si mineur, Nom du représentant légal,
né(e) le, adhérent(e) du TOAC sous le n°
déclare : (cochez la case correspondante à votre choix)
Vouloir souscrire une assurance individuelle me garantissant suite à un accident lors de la pratique d'activités sportives dans le cadre du TOAC selon la formule : (Merci d'entourer l'option de votre choix)
 Option A : garanties décès (capital de 30 000€) et invalidité permanente
partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€).
Recommandée aux salariés d'Airbus n'ayant pas de licence fédérale
TARIF : 12,00 € Ttc par adhérent
Ou
- Option B : garanties décès (capital de 30 000€), invalidité permanente
partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€),
incapacité temporaire totale par accident (Indemnités Journalières de 30€ à partir du
8 ^{ème} jour et jusqu'au 365 ^{ème} jour suivant l'arrêt), frais de soins (en complément du régime
obligatoire et de la mutuelle et à concurrence de 1524 €) et frais de recherche (à
concurrence 457 €).
Recommandée aux extérieurs d'Airbus
TARIF : 28,00 € Ttc par adhérent
Refuser de souscrire les garanties citées précédemment.
Fait à le
Signature avec mention « lu et approuvé »

Garanties souscrites auprès d'AXA France sous le n° 5419004104